



RCS : BERNAY

Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00090

Numéro SIREN : 503 292 575

Nom ou dénomination : VITTAL FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2017 sous le numéro de dépôt 434

217/A/434

29 MARS 2017
TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - BERNAY
B.P. 30562
27305 BERNAY CEDEX

VITTAL FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 18 296 154 euros
Siège social : Chemin des Allais
27350 CAUVERVILLE EN ROUMOIS
503 292 575 RCS BERNAY

2008 B30

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi trente janvier, à quinze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 91, avenue Antoine de Saint Exupéry 76135 Bois Guillaume, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 20 janvier 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire à laquelle sont annexées les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Pierre RIOU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Christiane RIOU est désignée comme scrutateur, Madame Christine FERON est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

La société FIGESCO AUDIT, et le Cabinet F.B.A Cælis Audit, Commissaires aux comptes, sont également présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent la totalité des actions et droits de vote sur les 18 296 154 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant les deux tiers du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

un exemplaire de la convocation des associés ;

la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes avec l'avis de réception ;

les statuts de la Société ;

la feuille de présence à l'assemblée ;

les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;

les formulaires de vote par correspondance ;

le rapport du Président ;

le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'un Directeur Général ;
- ...
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président, puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - REVOCATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts de la Société, constatant que Monsieur Pascal Hébert :

- a été dûment avisé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs invoqués à l'appui de la proposition de révocation, notamment au cours d'entretiens en date du 18 octobre et 20 décembre 2016,
- a été mis en mesure de présenter ses arguments en défense, qui ont été mis à la connaissance des associés,

décide de révoquer, avec effet au 31 janvier 2017, Monsieur Pascal Hébert, de ses fonctions de Directeur Général de la Société.

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

(...)

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hau' followed by a stylized flourish.